

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

SÉANCE RÉGULIÈRE

7 avril 2003

PROCÈS-VERBAL

7^e SÉANCE

DATE : Le 7 avril 2003

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du citoyen, salle Gatineau

PRÉSENCES :

Membres

M. Yvon Boucher, président, conseiller district de la Rivière-Blanche (# 15)
M^{me} Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (# 8)
M. Richard Jennings, conseiller district de Deschênes (# 3)
M^{me} Linda Giraldeau, citoyenne
M. Philippe Thompson, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personne-ressource

M. Éric Boutet, responsable / planification
M. Marc Chicoine, coordonnateur en urbanisme, secteur Gatineau
M. Daniel Le Pape, chargé de planification
M^{me} Liliane Moreau, coordonnatrice en urbanisme, secteur Aylmer
M. Jacques Tremblay, Service d'évaluation
M. Robert Valin, Service d'évaluation

Autres

ABSENCE MOTIVÉE :

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

1. Ouverture

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 35.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté. Un (1) sujet est ajouté à l'article varia.

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2003
4. Signature du procès-verbal de la séance du 10 mars 2003
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 10 mars 2003
6. Date de la prochaine assemblée (12 mai 2003)
7. Taxe municipale en zone agricole
8. Présentation d'un vidéo sur l'agriculture biologique
9. Parole aux citoyennes et citoyens
10. Demande d'appui pour l'utilisation, à des fins autre que l'agriculture, du lot 23-8, rang 6, canton de Hull, afin de permettre un centre éducatif agricole, district de Deschênes (# 3), secteur Aylmer.
11. Varia :
 - a) Demande d'appui pour l'utilisation, à des fins autre que l'agriculture, la partie Ouest du lot 28-B, rang 5, canton de Templeton, afin de permettre l'aménagement de sentiers de ski de randonnée, district de Limbour (# 9), secteur Gatineau.
12. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2003

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2003 est accepté tel que présenté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 10 mars 2003

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2003 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 10 mars 2003

On mentionne que la recommandation du CCA relative à l'ajout de deux (2) nouveaux membres (un conseiller et un producteur) au sein du CCA n'a pas été retenue par le Conseil municipal.

Par ailleurs, on souligne que la Fédération de l'Union des producteurs agricoles travaille présentement à identifier un minimum de deux personnes pour combler le poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Pierre Levert.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 12 mai 2003.

7. Taxe municipale en zone agricole

M. Jacques Tremblay accompagné de M. Robert Valin du Service d'évaluation présente les principaux critères servant à définir l'évaluation des terres agricoles sur le territoire de la Ville de Gatineau. Il insiste, entre autres, sur :

- la Loi sur la protection des terres agricoles entrée en vigueur en 1978;
- le nombre, la valeur et les exploitations agricoles enregistrées provenant du rôle d'évaluation foncière;
- les considérations légales de la fiscalité municipale;
- les méthodes d'évaluation;
- le traitement fiscal des fermes.

De plus, M. Tremblay invite le CCA à collaborer avec le Service d'évaluation de la Ville de Gatineau afin de mettre à jour les données du rôle d'évaluation et dépose, à ce sujet, un projet de questionnaire (version française et anglaise) destiné aux propriétaires de terres agricoles.

Quelques commentaires sont formulés :

- plusieurs producteurs ne sont pas intéressés à enregistrer leur exploitation agricole (ex. fermes d'élevage de chevaux);
- la Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ) possède des renseignements qui pourraient être utiles au Service d'évaluation;
- la valeur marchande des terres agricoles est faussée par la proximité du milieu urbain;
- des mesures d'atténuation devraient être mises en place (plafonnement, surtaxe, etc.) ;
- les résultats de l'étude sur la caractérisation du territoire agricole devraient permettre aux évaluateurs d'obtenir des informations additionnelles sur le potentiel agricole, de proposer des ajustements aux rôles d'évaluation et par conséquent de faciliter l'exploitation actuelle et future des terres agricoles.

On souligne que certaines questions n'ont pas été abordées et on souhaite que M. Tremblay revienne à une prochaine séance.

Enfin, M. Tremblay se dit disponible pour rencontrer les producteurs agricoles du secteur d'Aylmer afin de répondre aux questions relatives à l'évaluation des terres agricoles.

8. Présentation d'un vidéo sur l'agriculture biologique

Prochaine séance.

9. Parole aux citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté (e).

10. Demande d'appui pour l'utilisation, à des fins autre que l'agriculture, du lot 23-8, rang 6, canton de Hull, afin de permettre un centre éducatif agricole, district de Deschênes (#3), secteur Aylmer.

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite utiliser, à des fins autre que l'agriculture, le lot 23-8, rang 6, canton de Hull, afin de permettre un centre éducatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne va pas à l'encontre des activités agricoles déjà établies sur le terrain et n'affectera pas les activités agricoles existantes ni leur développement sur les terrains voisins;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais, au plan d'urbanisme et au règlement de zonage 700 de l'ex-Ville d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

du Québec exige que la demande d'utilisation d'un terrain à des fins autres que l'agriculture soit recommandée par le Conseil municipal :

R-CCA-2003-04-07/3

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'utilisation à des fins autre que l'agriculture du lot 23-8, rang 6, canton de Hull, afin de permettre un centre éducatif agricole, district de Deschênes (# 3), secteur Aylmer.

ADOPTÉE

11. Varia :

- a) **Demande d'appui pour l'utilisation, à des fins autre que l'agriculture, la partie Ouest du lot 28-B, rang 5, canton de Templeton, afin de permettre l'aménagement de sentiers de ski de randonnée, district de Limbour (# 9), secteur Gatineau.**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire prolonger les sentiers du club récréatif située sur le territoire de la municipalité de Cantley en acquérant la partie Ouest du lot 28-B, du rang 5, canton de Templeton, située sur le territoire de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot visé a une superficie de 22 hectares dont 75 % est boisée et 25 % est assujettie à une servitude de passage pour un corridor hydroélectrique et que ce territoire s'apparente à celui de la municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain n'est pas desservie et n'a pas de façade donnant sur une voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans un environnement où le potentiel de développement agricole est faible, soit de classe 7;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement du territoire du club récréatif permet d'utiliser un terrain qui n'est pas exploité par quelque activité agricole et n'aura aucun effet négatif sur la zone agricole permanente située au sud du lot 28-B;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de zonage numéro 1005-99 de l'ex-Ville de Gatineau :

R-CCA-2003-04-07/4

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'utilisation à des fins autre que l'agriculture, la partie Ouest du lot 28-B, rang 5, canton de Templeton, afin de permettre l'aménagement de sentiers de ski de randonnée, district de Limbour (# 9), secteur Gatineau.

ADOPTÉE

12. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 35.